



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2023



LIGUE CONTRE LE CANCER DU GERS
5 chemin du Moulin de la Ribère
32 000 AUCH

Vu le Commissaire aux Comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
ZAC de Peyres – 2 rue de Saint-Agnet – 40800 Aire sur l'Adour – Tél. 05.58.71.75.67
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupepcf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE GRANDE AQUITAINE



LIGUE CONTRE LE CANCER DU GERS
5 chemin du Moulin de la Ribère
32 000 AUCH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue contre le cancer du Gers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Vu le Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons ainsi plus particulièrement prêté attention :

- Aux principes comptables suivis et aux estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association notamment les produits d'exploitation et subventions.
- A valider la réalité et l'existence des dettes et créances les plus significatives notamment les avances en trésorerie

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogaro

Le 27 mars 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Sylvie SOULHOL - FARGAL

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 170.62	(30 500.79)	22 669.83	27 025.47
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 170.62	(30 500.79)	22 669.83	27 025.47
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	123 415.69		123 415.69	3 415.69
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	120 015.69		120 015.69	15.69
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 400.00		3 400.00	3 400.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	176 586.31	(30 500.79)	146 085.52	30 441.16
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	17 297.75		17 297.75	16 267.81
Créances clients, usagers et comptes rattachés	80.00		80.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	17 217.75		17 217.75	16 267.81
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	551 785.07		551 785.07	618 738.72
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	551 785.07		551 785.07	618 738.72
Charges constatées d'avance	8 982.62		8 982.62	6 460.33
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	578 065.44		578 065.44	641 466.86
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	754 651.75	(30 500.79)	724 150.96	671 908.02
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

Vu le Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	558 751.59	523 273.93
Réserves statutaires ou contractuelles	250 477.66	215 000.00
Réserves pour projet de l'entité	308 273.93	308 273.93
Autres réserves		
Report à nouveau	(0.02)	
Excédent ou déficit de l'exercice	53 413.58	35 477.64
Situation nette (sous total)	612 165.15	558 751.57
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	612 165.15	558 751.57
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 394.54	3 290.85
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	9 394.54	3 290.85
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 120.00	13 141.27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	14 120.00	13 141.27
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	88 471.25	91 524.31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 601.59	32 352.34
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	9 583.79	11 558.57
Dettes fiscales	1 057.31	229.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42 228.56	47 384.02
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		5 200.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	88 471.25	96 724.31
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	724 150.94	671 908.00

Vu le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	15 312.00	16 176.00	(864.00)	-5.34 %
Ventes de biens et services	13 402.57	3 625.66	9 776.91	
Ventes de biens	7 680.66	538.00	7 142.66	
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 721.91	3 087.66	2 634.25	85.32 %
. dont parrainages	607.50		607.50	
Concours publics et subventions d'exploitation	22 387.00	11 785.00	10 602.00	89.96 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	327 860.48	305 432.36	22 428.12	7.34 %
Dons manuels	290 146.50	304 432.36	(14 285.86)	-4.69 %
Mécénats	37 713.98	1 000.00	36 713.98	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	29 935.48	25 038.41	4 897.07	19.56 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges		9 326.12	(9 326.12)	
Utilisations des fonds dédiés	406.31	16 433.30	(16 026.99)	-97.53 %
Autres produits	0.89	174.35	(173.46)	-99.49 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	409 304.73	387 991.20	21 313.53	5.49 %
Achats de marchandises	12 338.37	3 678.71	8 659.66	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	175 179.63	169 748.29	5 431.34	3.20 %
Aides financières	49 702.12	49 207.52	494.60	1.01 %
Impôts, taxes et versements assimilés	672.31	907.06	(234.75)	-25.88 %
Salaires et traitements	70 405.15	84 059.17	(13 654.02)	-16.24 %
Charges sociales	19 285.58	19 106.67	178.91	0.94 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 749.74	5 773.26	976.48	16.91 %
Reports en fonds dédiés	6 510.00		6 510.00	
Autres charges	21 239.89	21 756.15	(516.26)	-2.37 %
CHARGES D'EXPLOITATION	362 082.79	354 236.83	7 845.96	2.21 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	47 221.94	33 754.37	13 467.57	39.90 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	5 130.09	1 415.19	3 714.90	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	5 130.09	1 415.19	3 714.90	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	5 130.09	1 415.19	3 714.90	



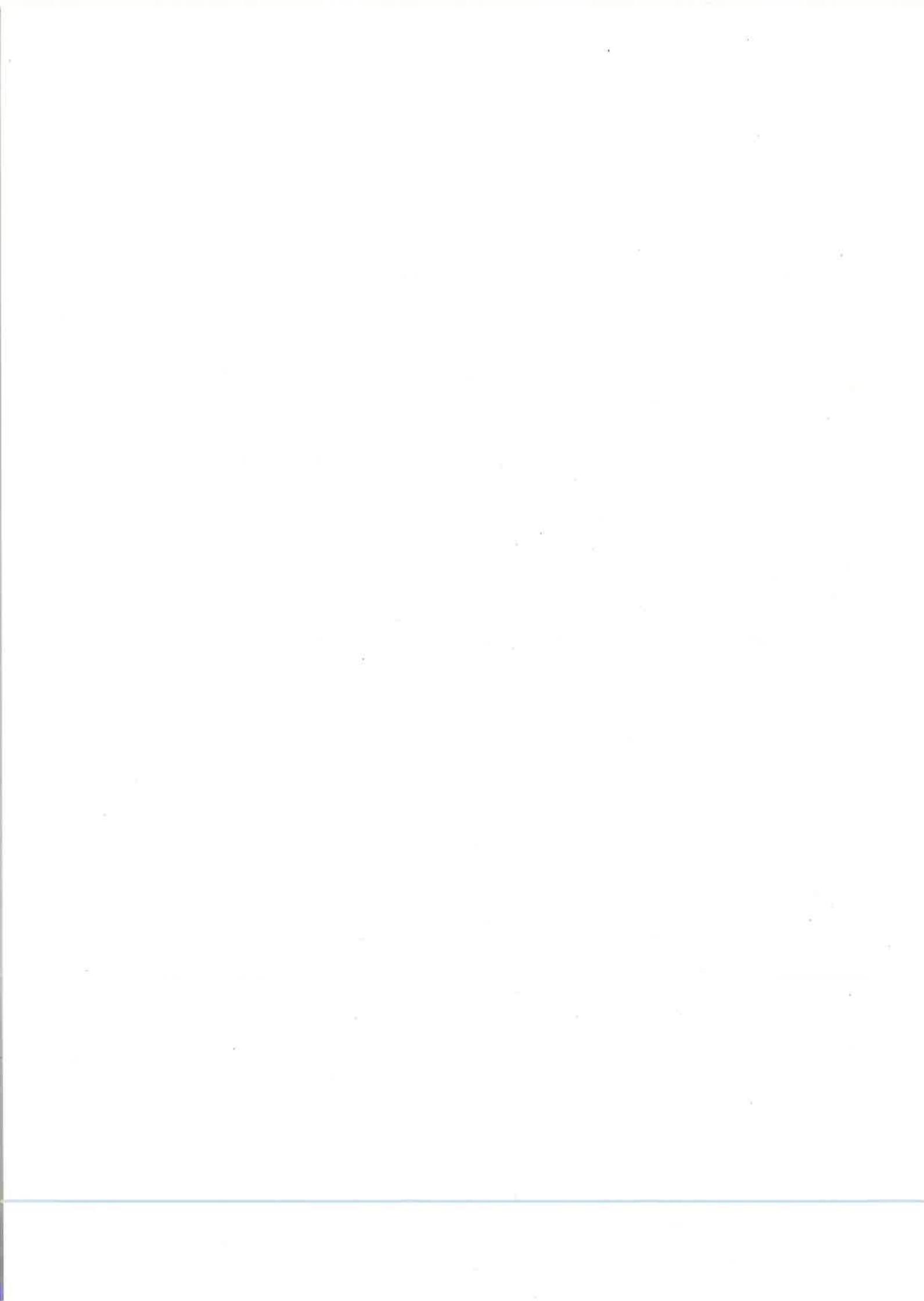
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

Vu le Commissaire aux Comptes

TABLE DES MATIERES

	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE	3
1.1 OBJET SOCIAL.....	3
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	4
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	5
2.1.1 <i>Préambule</i>	5
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	5
2.2 DÉROGATIONS.....	5
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	6
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	6
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	6
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	6
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	6
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	7
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	7
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	7
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	8
3.1.7 <i>Stocks</i>	8
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	8
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	8
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	9
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	9
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	9
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	10
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	10
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	11
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	12
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	12
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	12
3.2.4 <i>Dettes</i>	12
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	12
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	13
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	13
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	13
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	14
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	14
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	15
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	15
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	15
4.2.1.2 <i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	15
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	15
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	16
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	16
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	16
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	16
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	16
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	17
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	17
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	17
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	17
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i>	17

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	52 352.03	35 169.56	17 182.47	48.86 %
Sur opérations de gestion	2 287.26	553.08	1 734.18	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 287.26	553.08	1 734.18	
Sur opérations de gestion	331.71	150.00	181.71	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	331.71	150.00	181.71	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 955.55	403.08	1 552.47	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	894.00	95.00	799.00	
TOTAL DES PRODUITS	416 722.08	389 959.47	26 762.61	6.86 %
TOTAL DES CHARGES	363 308.50	354 481.83	8 826.67	2.49 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	53 413.58	35 477.64	17 935.94	50.56 %
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	50 141.98	44 543.10	5 598.88	12.57 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	50 141.98	44 543.10	5 598.88	12.57 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	3 451.92		3 451.92	
Prestations en nature		364.00	(364.00)	
Personnel bénévole	46 690.06	44 179.10	2 510.96	5.68 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	50 141.98	44 543.10	5 598.88	12.57 %
NON AFFECTÉS	(0.02)	(0.02)		0.00 %



4.3.2	Missions sociales	18
4.3.3	Frais de recherche de fonds	18
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	18
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	19
4.3.4	Frais de fonctionnement	19
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	19
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	19
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	20
4.4.1	Principes généraux	20
4.4.2	Principes de valorisation	20
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	21
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	22
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	22
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	22
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	23
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	23
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	23
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	23
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	24
5.1	AUTRES INFORMATIONS	24
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	24
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	25
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	25
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	25

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

Vu le Commissaire aux Comptes

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Aucune évènement significatif n'est à noter sur l'exercice 2023.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

Vu le Commissaire aux Comptes

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	51 755	1 415		53 171
Immobilisations financières	3 416	120 000		123 416
Total	55 171	121 415	0	176 586

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	1 415	0
→ Matériel informatique	1 415	
Immobilisations financières	120 000	0
→ Obligations CRCA	120 000	
→ ...		
Total	121 415	0

Vu le Commissaire aux Comptes

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	24 730	5 771		30 501
Amort.Immobilisations financières				
Total	24 730	5 771	0	30 501

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	16	120 000		120 016
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 400			3 400
Total	3 416	120 000	0	123 416

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Vu le Commissaire aux Comptes

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres ...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 400	0	3 400
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	17 298	17 298	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	8 983	8 983	
Total	29 680	26 280	3 400

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

Vu le Commissaire aux Comptes

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	339 395	
Livrets et comptes épargne	181 738	
Comptes à terme		
Total	521 134	0

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons à recevoir LNCC	9 412	10 061
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	9 412	10 061

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Loyer photocopieur	2 017	1 954
Stock goodies	6 703	3 775
Orange		115
Publicité		616
Quadiant	263	
Total	8 983	6 460

Vu le Commissaire aux Comptes

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	215 000								250 478	
→ Fonds de réserve générale	308 274		35 478						308 274	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	35 478		-35 478		53 414				53 414	
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	558 752	0	0	0	53 414	0	0	0	612 165	0

Vu le Commissaire aux Comptes

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ Cabine socio-esthétique	2011	4 692	3 291	0	406	2 885
→ ...		4 692	3 291		406	2 885
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ Quête décès - Cancer du poumon Gustave Roussy	2023	6 510	0	6 510	0	6 510
→ Quêtes décès Hôpital Auch	2023	1 800		1 800		1 800
→ Opération Leclerc Tous unis contre le cancer	2023	2 152		2 152		2 152
→ ...		2 558		2 558		2 558
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		6 510	0	6 510	0	6 510
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes						
		0	0	0	0	0
						0
						0
Total		11 202	3 291	6 510	406	9 395

Vu le Commissaire aux Comptes

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	13 141	979		14 120
→				
Total	13 141	979	0	14 120

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 602	35 602		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	10 641	10 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	42 229	42 229		
Produits constatés d'avance		0		
Total	88 471	88 471	0	0

Vu le Commissaire aux Comptes

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	894	1 329
→ Impôt sur les sociétés	894	95
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		1 234
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	9 746	10 459
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 196	2 196
→ Caisse de retraite	495	164
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	5 146	6 188
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 746	1 777
→ Prélèvement à la source	163	134
Total	10 640	11 788

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	20 062	26 904
→ FNP - Factures non parvenues	20 062	26 904
...		
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	47 647	52 266
Congés payés	6 892	7 965
Recherche	40 755	44 301
Total	67 709	79 170

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

RAS

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DU GERS	Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	222 836.23	216 874.84	207 001.01	200 263.76
1.1 Réalisées en France	222 836.23	216 874.84	207 001.01	200 263.76
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	179 027.65	173 066.26	162 700.13	162 700.13
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	43 808.58	43 808.58	44 300.88	37 563.63
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	63 377.78	62 273.78	72 805.22	72 805.22
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	63 377.78	62 273.78	72 704.28	72 704.28
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			100.94	100.94
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	68 711.76	47 096.14	74 445.50	59 759.07
3.1 Frais d'information et de communication	4 054.62	4 054.62	3 688.51	3 688.51
3.2 Frais de fonctionnement	58 554.42	37 270.51	65 118.83	50 432.40
3.3 Autres charges	6 102.72	5 771.01	5 638.16	5 638.16
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	978.73	978.73	135.10	135.10
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	894.00		95.00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	6 510.00	6 510.00		
TOTAL CHARGES	363 308.50	333 733.49	354 481.83	332 963.15
EXCÉDENT OU DÉFICIT	53 413.60		35 477.64	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6 698.79	6 698.79	3 646.12	3 646.12
Réalisées en France	6 698.79	6 698.79	3 646.12	3 646.12
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	29 077.19	29 077.19	13 313.19	13 313.19
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 366.00	14 366.00	27 583.79	27 583.79
TOTAL	50 141.98	50 141.98	44 543.10	44 543.10

Vu le Commissaire aux Comptes

LA LIGUE COMITÉ DU GERS	REPORTING - COMITÉ DU GERS		Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-382 232.60	-382 232.60	-342 450.37	-342 450.37		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-15 312.00	-15 312.00	-16 176.00	-16 176.00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-327 860.48	-327 860.48	-305 432.36	-305 432.36		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-39 060.12	-39 060.12	-20 842.01	-20 842.01		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-11 696.19		-19 290.80			
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises	-607.50					
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-8 800.52		-9 237.25			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-2 288.17		-10 053.55			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-22 387.00		-11 785.00			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-406.31		-16 433.30			
TOTAL	-416 722.10	-382 232.60	-389 959.47	-342 450.37		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Decembre 2023		Decembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-50 141.98	-50 141.98	-44 543.10	-44 543.10
Bénévolat	-50 141.98	-50 141.98	-44 543.10	-44 543.10
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-50 141.98	-50 141.98	-44 543.10	-44 543.10

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Legs et assurance-vie	21 135	15 801
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	6 370	2 885
→ Ventes	5 910	538
→ Activités de récupération	515	203
→ Produits financiers	5 130	1 415
Total	39 060	20 842

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		174
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Contributions financières reçues	8 801	9 237
→ Transferts de charge		9 236
→ Parrainage	608	
→ Produits exceptionnels	2 287	553
Total	11 695	19 201

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	406	275
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		16 158
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	406	16 433

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par le Conseil d'Administration Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 8 mars 2024.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	13 431	4 813	2 743	20 987
Assurance	573	202	2 985	3 760
Electricité et eau	1 095	387	202	1 685
Téléphone	4 064	1 449	752	6 265
Affranchissement	2 550	11 083	469	14 102
Total	21 713	17 934	7 151	46 798

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	56 812	44 938
Actions d'information, de prévention et de dépistage	21 285	34 913
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	10 111	10 848
Frais de fonctionnement (dont communication)	1 482	12 464
Total	89 690	103 163

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	125 619	111 038
Actions d'information, prévention, dépistage	40 688	44 704
Actions de formation	208	261
Actions de recherche	5 825	6 062
Actions autres	727	635
Total	173 066	162 700
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	43 809	44 301
Actions autres		
Total	43 809	44 301

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	4 055	3 689
Frais de gestion	52 514	59 315
Impôts et taxes	424	91
Cotisation statutaire	5 617	5 714
Dotation aux amortissements	5 771	5 638
Charges exceptionnelles	332	
...		
Total	68 712	74 446

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	6 510	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	6 510	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	46 690	44 179
Prestation Autres (à préciser)	Tarif négocié	3 452	364
Total		50 142	44 543

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

Vu le Commissaire aux Comptes

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Réalisées en France		Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Par l'organisme		Réalisiertes à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	à d'autres organismes	Par l'organisme	à d'autres organismes							
Achats de marchandises	8 208				576		3 554				12 338
Variation de stock	75 396				48 386		51 397				175 179
Autres achats et charges externes	5 894			43 809							49 702
Aides financières	196				52		424				672
Impôts, taxes et versement assimilés	59 568				9 170		1 667				70 405
Salaires et traitements	18 529				941		-185				19 286
Charges sociales							5 771	979			6 750
Dotations aux amortissements et dépréciations											-
Dotations aux provisions										6 510	6 510
Reports en fonds dédiés											21 239
Autres charges	11 237				4 252		5 750				-
Charges financières							332				332
Charges exceptionnelles											-
Participations des salariés aux résultats											894
Impôt sur les bénéfices											-
TOTAL	179 028	43 809	0	0	63 377	0	68 711	979	894	6 510	363 307

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Réalisiertes en France		Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Par l'organisme		Réalisiertes à l'étranger				
	Réalisiertes en France	Réalisiertes à l'étranger	Réalisiertes en France	Réalisiertes à l'étranger			
Sécours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens							
Prestations de services					29 077	14 366	50 142
Personnel bénévole	6 699						
TOTAL	6 699	0	0	0	29 077	14 366	50 142

Vu le Commissaire aux Comptes

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 600
Total	3 600

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ Régularisation de dettes	2 287
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	2 287
Charges exceptionnelles	
→ Régularisation de dettes	332
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	332

Vu le Commissaire aux Comptes

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
		Total					

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	6	600	0.36	9 960.00
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	6	503.38	0.31	8 356.11
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...	2	334.38	0.20	5 550.71
Organisation de manifestations	11	498.94	0.30	8 282.40
Communication, démarches auprès des médias	3	69.17	0.04	1 148.22
Ventes au profit du CD	19	1000	0.61	16 600.00
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)	2		-	-
Quête sur la voie publique ou à domicile	2		-	-
Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	2	14.73	0.01	244.52
Total	53	3 021	2	50 142

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

Vu le Commissaire aux Comptes

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	3	4 723	2.60
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	3	4 723	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	3 936
6257 - Réceptions	Restauration	0
	Total	3 936

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1914 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

